

DIRECTION DU BUDGET  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE 28 NOV 2005

TÉLÉDOC 242  
BUREAU 1BLF  
N° 1BLF-05-4682

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES  
ET DE L'INDUSTRIE

*À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES*

**Objet : Mise à jour de la nomenclature d'exécution des dépenses pour 2006 en gestion.**

P.J. : 1

La circulaire n°1BLF-05-2600 du 12 août 2005 a décrit les modalités de finalisation de la nomenclature d'exécution des dépenses pour 2006. Cette première nomenclature d'exécution élaborée dans le cadre de la loi n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 est en cours de diffusion à l'ensemble des services concernés. Un guide d'utilisation est également en cours de préparation.

L'ensemble de cette nomenclature est disponible sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.minefi.gouv.fr/docbudget>.

Des mises à jour de la nomenclature d'exécution (les « blancs ») pourront être apportées en gestion. Les demandes de mise à jour devront être transmises, comme actuellement, au bureau 1BLF de la direction du budget au moyen d'un bordereau dont le modèle est annexé à la présente circulaire. Ces demandes devront être soumises à l'avis préalable du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Elles seront saisies, dans un premier temps, par la direction du budget dans l'application Farandole. Il est toutefois prévu que cette saisie soit ultérieurement réalisée directement par les ministères dans cette application. Des précisions concernant la saisie seront apportées lorsque le nouveau système sera disponible.

Diffusion générale



Il est tout particulièrement signalé que le bordereau devra comporter systématiquement la mention du code d'article de regroupement 01 ou 02 destiné à assurer le suivi de la fongibilité asymétrique, quel que soit l'objet de la demande de mise à jour.

Lorsqu'une modification de la nomenclature aura été validée par la direction du budget, le bordereau enregistré sera transmis au ministère et la mise à jour sera également consultable sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.minefi.gouv.fr/docbudget>.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Budget  
Par empêchement du Directeur du Budget  
Le Chef de service



**Charles LANTIERI**

**Rappel** : Les circulaires budgétaires sont transmises par voie électronique (cf. circulaire direction du Budget CMCS-03-3247 du 01/09/2003). Elles sont disponibles sur l'intranet Alizé et sur le site internet du MINEFI (Vie publique : Accès thématiques : Budget de l'Etat - Documentation : Les circulaires budgétaires).

# BORDEREAU DE MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE D'EXECUTION

Section Ministère : \_\_\_\_\_  
 Destinataire : **DIRECTION DU BUDGET - 1<sup>ère</sup> SOUS-DIRECTION - BUREAU IBLF**

Date : \_\_\_\_\_

GESTION 2006	1. Création <input type="checkbox"/> 2. Modification <input type="checkbox"/> 3. Suppression <input type="checkbox"/>
	Cadre réservé à la Direction du Budget Bureau IBLF <input type="checkbox"/> Code budget <input type="checkbox"/> N° de bordereau VISA : DATE D'ENVOI CP :

Programme	Chapitre	Titre 2 ou autres titres 01 / 02	Action Sous-action	Article d'exécution	C.P.E.R.	D.S.O.	Compte(s) du plan comptable de l'Etat	Libellé des rubriques

JUSTIFICATION :

SIGNATURE :

Avis du contrôleur budgétaire et comptable ministériel :